

Handichat

Reportage sur le maintien dans l'emploi

Méryem est lectrice-correctrice dans l'édition malgré des difficultés motrices. Lucien est manutentionnaire dans une entreprise pharmaceutique, malgré un disque lombaire écrasé. Comme eux, en 2008, ce sont 700 salariés qui ont pu poursuivre leur activité professionnelle en Ile-de-France grâce à la mise en place d'un réseau d'acteurs, chapeauté par le SAMETH, le service d'appui au maintien dans l'emploi. Dans chaque département, comme ici dans le Val-d'Oise, deux ou trois chargés de mission mobilisent tous les services concernés pour trouver une solution appropriée, quel que soit le handicap.

- On a quand même une large boîte à outils, notamment les aides AGEFIPH, qu'on peut utiliser... Je ne listerai pas toutes les aides, mais on peut aider à un aménagement de poste du travail, si c'est le problème de la voiture pour arriver sur son poste de travail, l'aménagement du véhicule. L'AGEFIPH peut même aider à passer un permis de conduire, à financer des transports spécialisés. Il y a vraiment une belle boîte à outils qu'on peut mettre à disposition des entreprises et des salariés pour arriver à ce maintien dans l'emploi.

- Méryem Puill* souffre d'une myopathie dégénérante, et même si elle a toujours travaillé chez elle, il lui devenait problématique de poursuivre ses corrections de manuscrits pour une maison d'édition.

Difficultés à se déplacer, à attraper des objets, c'est dans le cadre du suivi médical de sa maladie qu'un médecin lui a expliqué qu'elle pouvait obtenir des aides pour, au minimum, une chaise de bureau élévatrice. Mais il fallait en parler à son employeur, un nouvel obstacle pour elle après l'acceptation de son handicap, longtemps caché.

- Comme j'étais chez moi, je pensais que, comme pour les autres installations qui ont été faites par la maison du handicap, je pensais que c'était personnel. En fait, on m'a dit que non, qu'il fallait faire un dossier auprès de l'employeur, qui participe, je crois, financièrement, si j'ai bien tout compris. Donc l'employeur a accepté finalement de participer. Ça a été dur psychologiquement. Dans le handicap, c'est la perte d'autonomie qui est le plus difficile à gérer.

- Lucien Jolin-Souchet* travaille depuis 22 ans chez Noé, une entreprise pharmaceutique de conditionnement de médicaments et aliments liquides pour animaux à Rambouillet.

500 à 1 000 bouteilles pour heure à contrôler, étiqueter et emballer, 7 heures par jour.

- Je portais les cartons à la main. Le soir, j'étais naze !

- C'est M. Jolin qui nous a alertés. Il avait d'ailleurs des arrêts de travail relativement fréquents parce qu'il avait mal au dos, il se plaignait beaucoup. Donc c'est lui qui nous a alertés de son handicap. Il y a eu transmission au médecin du travail du constat du médecin traitant. C'est une décision un peu concertée entre son médecin personnel, le médecin du travail, et puis la société qui a accepté le principe de cet aménagement de poste, via le CHSCT.

- Je venais un petit peu aux nouvelles, je voulais savoir si vous aviez pu rencontrer votre médecin du travail en vue du bilan de maintien dans l'emploi.

- C'est un travail d'équipe. Les clés, c'est : adhésion du salarié, qui est dans une démarche active de retour à son poste de travail ; adhésion de l'employeur, et bien sûr, adhésion du médecin du travail. Clairement, nous les SAMETH, on travaille main dans la main avec les médecins du travail.
- L'intervention du médecin du travail est souvent la première étape du processus. Au cours d'une visite médicale classique, pendant un arrêt maladie ou à la fin de celui-ci, c'est au docteur d'évaluer la situation.
- Je dois dire que ça a été un dossier sans difficultés avec Mme Puill. Après, il y a eu quelques inquiétudes au niveau, je dirais avenir professionnel, enfin, au niveau de la réalisation, au niveau de l'avenir professionnel de Mme Puill puisqu'on rentrait vraiment dans une déclaration de handicap au niveau de l'entreprise, avec une prise en compte tout à fait totale. Ça s'est bien terminé, c'est très satisfaisant.
- Pour vos déplacements, c'est quand même beaucoup mieux. Pour vous relever aussi, je présume.
- Tout à l'heure, j'ai cru que je ne me relèverais pas, mais je me suis relevée, alors qu'il y a six mois, je ne me serais pas relevée, j'aurais appelé au secours.
- En aucun cas le secret médical n'est rompu, et en particulier, l'employeur n'a aucune connaissance de la pathologie de la personne handicapée.
- On est vraiment dans un travail d'équipe, de collaboration. On ne fait rien sans lui, parce que c'est un médecin. On est quand même dans le domaine du handicap, il y a des restrictions médicales, il y a un problème de santé, et on a besoin d'avoir son aval, sa validation, son regard de médecin quand on préconise des actions.
- Et comme dans le cas de Méryem Puill*, au départ il n'est pas nécessaire d'être reconnu travailleur handicapé pour commencer les démarches de recherche de matériel adapté et de financement.
- Ce qui est intéressant, c'est de prendre la situation le plus tôt possible. Donc on peut voir des personnes qui ont un début de handicap minime, mais on pense que ça risque de se dégrader, par exemple quelqu'un qui aurait une sclérose en plaque ou quelque chose comme ça. Au cours d'une première visite médicale, on aborde le problème, et souvent, il y a un premier « choc », parce que quand on parle de handicap, de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, on franchit tout de suite un escalier. Souvent, lors d'une deuxième consultation, six mois ou un an après, à ce moment-là, on peut commencer les papiers, la déclaration, etc.
- Ensuite, le SAMETH orchestre toutes les démarches, notamment les réunions entre salarié, employeur, médecin du travail et ergonome, un spécialiste qui étudie le poste à adapter au travailleur sans nuire à l'activité de l'entreprise
- Donc l'étude peut se faire simplement parce que le médecin du travail a dit : « Il y a un problème sur ce poste avec cette personne. » Après, quand l'aménagement de poste est défini, cette personne peut choisir de se faire reconnaître travailleur handicapé pour que cet aménagement puisse être financé par l'AGEFIPH.
- À Rambouillet, Hélène Brassard* a ainsi passé quatre jours à observer le travail de Lucien Jolin-Souchet*, à discuter avec lui et sa hiérarchie.
- J'ai visité le poste de travail, l'entreprise. On a vu les contraintes. Le but, c'était de vous maintenir dans l'entreprise sur ces postes et ne plus avoir de port de charges en répétitif.
- Qu'est-ce que ça a changé depuis ?
- Impeccable ! Ça va mieux. Bon, je sens un petit peu le mal au dos, pas tout le temps. Je suis content.

- Lui qui était toujours en beaucoup de chaîne à porter des charges relativement lourdes, finalement les portait beaucoup moins et partait le soir beaucoup moins fatigué. Il a eu aussi beaucoup moins d'arrêts de travail. Et quelque chose que je n'avais pas compris au début mais que j'ai découvert par la suite, c'est qu'en fait, ces aménagements servent à tout le personnel de l'entreprise. Moi-même, je m'y suis mise quand il fallait pouvoir s'y mettre parce que du coup, il n'y a plus le côté force de travail énorme qui est requis pour ce genre de poste, et la manipulation se fait très bien, même pour des jeunes femmes. Donc ça me permet beaucoup de souplesse dans l'organisation du travail de mon équipe.

- Pour Méryem Puill, la simple demande d'une chaise élévatrice en mars 2007 s'est transformée en aménagement de tout un coin de travail dans son salon un an et demi plus tard.

- L'AGEFIPH a fourni des armoires, avec les ouvertures très faciles et le repose-livre, c'est extrêmement pratique, le bureau lui-même, qui a été rehaussé à cause du fauteuil qui est plus haut, un caisson, le fauteuil électrique, qui permet de pivoter de droite à gauche, de se lever, de bloquer par le frein, qui a des roues extrêmement mobiles, je peux me déplacer avec, sans problèmes. Il y a en dessous un repose-pieds qui a été ajusté à ma hauteur, et ce qu'on appelle un lutrin pour poser le papier. Comme ça je suis capable maintenant de gérer totalement ma fatigue, sachant que d'avoir ce fauteuil qui est extrêmement confortable, je fatigue beaucoup moins, le bureau aussi, etc.

- Et son entourage remarque au quotidien le soulagement que cet aménagement lui apporte.

- Déjà, j'avais beaucoup moins de massages à faire. C'est ça, elle était beaucoup moins fatiguée, c'est beaucoup plus pratique. Bien sûr, parce que les bureaux en soi ne sont pas faits pour les personnes handicapées, ils sont faits pour les personnes à mobilité normale mais jamais les gens handicapés, qui n'ont pas les mêmes besoins au final, et donc oui, une fois que c'est adapté, ça va beaucoup mieux, sur tous les points de vue, que ce soit la douleur ou la fatigue.

- Quand j'arrive le soir, je la vois, elle a encore de l'énergie, alors qu'avant, elle était un peu plus fatiguée, Robin la massait, lui préparait des trucs chauds pour la détendre au niveau du cou. Donc c'est vrai que d'un point de vue fatigue, c'est beaucoup mieux.

- Plus tôt on a les signalements des situations, plus on a le temps de travailler et plus on peut aboutir à un résultat satisfaisant pour les uns et les autres. Je pense que pour les gens qui sont en arrêt de travail, il faut savoir qu'ils ont le droit de rencontrer leur médecin du travail en visite de pré-reprise, ils peuvent prendre, eux, rendez-vous avec le médecin du travail sans forcément en informer l'employeur. C'est hyper important d'aller voir votre médecin du travail. Si vous vous interrogez sur votre reprise de boulot, allez voir votre médecin du travail. Vous pouvez avoir nos coordonnées sur le site AGEFIPH, SAMETH, service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Et pour les personnes qui ont un arrêt de travail plus ou moins long, n'attendez pas. Il y a des choses qui peuvent être faites pour optimiser soit votre maintien dans l'emploi, soit votre reconversion professionnelle si on est dans le cadre de « on réapprend un nouveau métier », et garder du contact avec votre employeur.

- Je ne conçois pas de ne pas travailler, ça fait partie de ma vie. J'ai la chance de faire un métier intellectuel, donc ça a été ma grande chance. Mais je pousse les gens

à garder leur travail, bien évidemment. On a besoin d'être intégré socialement. Le handicap représente une différence importante dans le regard des gens, et on a besoin socialement de faire partie toujours des gens actifs.

- Il existe toujours une solution : à son poste, dans l'entreprise, ou en se formant à un autre métier.

Les SAMETH vous aident dans chaque département, n'hésitez pas à les contacter, vous trouverez la liste complète sur le site de l'AGEFIPH.